

Compte rendu des réunions du conseil municipal

Réunion du 10 Mai 2019 à 20H30

L'an deux mil dix-neuf, le 10 mai à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 mai 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire**.

Etaient présents : **MM. BOUTIER Dominique, BEZIER Marie-Christine, OUDART Christine, adjoints, BOITEUX Patrice, BRIELLES Jérôme, GEORGET Céline, HAY Jean-François, PUEL Laurent**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : **GODIER Gilles, HAMON Béatrice**,

Secrétaire : Céline GEORGET

1. Approbation du Procès-Verbal du 05 avril 2019

2. Travaux voiries communales 2019 (délibération n° 023-2019)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la consultation lancée auprès de 3 entreprises spécialisées pour des travaux de voirie sur divers chemins et voirie communale.

Après étude et examen comparatif des trois devis reçus, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'Entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU de RENAZE, offre la mieux-disante.

Après examen, Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

Décide de retenir l'entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU de RENAZE pour réaliser les travaux de voirie 2019 pour un montant HT de 26 466.80 € soit 31 760.16 € TTC.

Autorise M. GIGAN Jean-Marie, Maire, représentant de la Commune à signer le devis et toutes pièces nécessaires à la constitution de ce dossier, ainsi que toutes pièces à intervenir.

3. Demande de Fonds d'Urgence Voirie – Approbation du projet voirie 2019 (délibération n° 024-2019)

Monsieur le Maire expose qu'après un état des lieux effectué sur la commune, et au vu de l'état de dégradation des chemins et voies communales, et conformément aux crédits ouverts au budget primitif 2019, un programme de voirie a été établi ;

Le Conseil Municipal, après consultation auprès de 3 entreprises, a validé la proposition de l'entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU, pour un montant de 26 466.80 € HT.

L'opération se caractérise par des travaux de revêtement bicouche sur voirie sur divers chemins ruraux et communaux.

Travaux de revêtement sur voirie : 26 466.80 € HT

=====

Total général

26 466.80 € HT

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Fonds d'Urgence Voirie (FUV).

Aussi, afin de contribuer au financement de ces travaux, la commune de HOUSSAY sollicite le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au titre du FUV, à hauteur de 11 648 €

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

Nom du financeur	Montant
Commune de HOUSSAY	14 818.80 €
Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier	11 648.00 €
Total	26 466.80 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, et à l'unanimité,

Approuve l'opération voirie 2019, telle que décrite, le montant de l'investissement s'élevant à la somme de 26 466.80 € HT soit 31 760.16 € TTC ;

Statue favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;

Autorise M. GIGAN Jean-Marie, Maire, représentant de la Commune, à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 11 648 € s'inscrivant dans le cadre du Fonds d'Urgence Voirie ;

Autorise M. GIGAN Jean-Marie, Maire, représentant de la Commune, à solliciter, toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées ;

Donne tout pouvoir à M. GIGAN Jean-Marie, Maire, représentant de la Commune, pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

4. Tarifs restauration scolaire au 1^{er} septembre 2019 (délibération n° 025-2019)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'augmentation des tarifs appliqués par le prestataire, suivant l'indice INSEE des prix à la consommation – nomenclature cantine, et indique au conseil municipal qu'il convient de fixer les tarifs de restauration scolaire pour l'année scolaire à venir.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de la restauration scolaire, pour l'année scolaire 2019-2020.

Repas enfant : 3.70 €

Repas adulte : 5.00 €

soit une augmentation de 1.37 %

La facture sera établie suivant la feuille de présence.

5. Classe transplantée – versement subvention 2019 (délibération n° 026-2019)

Pour la classe transplantée organisée par l'école du 15 au 17 mai 2019, le conseil municipal, après examen du budget présenté par l'école, de la demande de subvention et après délibération,

Décide de verser à la coopérative scolaire une subvention d'un montant de 850 € pour les 34 enfants de la commune de HOUSSAY participant à la classe de découverte, prélevée sur la subvention votée et inscrite au budget primitif.

La somme à payer, 850 € (huit cent cinquante euros) sera versée à la coopérative scolaire dès le mois de mai 2019.

6. Convention regroupement pédagogique intercommunal HOUSSAY / SAINT SULPICE (délibération n° 027-2019)

Depuis octobre 1982, un regroupement pédagogique intercommunal a été créé entre les communes de HOUSSAY et de SAINT SULPICE. Suite à la création de la commune nouvelle de LA ROCHE NEUVILLE, dont SAINT SULPICE est la commune déléguée, il convient d'établir une nouvelle convention.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention pour le regroupement pédagogique intercommunal HOUSSAY / SAINT SULPICE, commune déléguée, établie entre la commune de HOUSSAY et la commune de LA ROCHE NEUVILLE,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Valide la convention RPI HOUSSAY / SAINT SULPICE

Autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

7. Travaux entretien bâtiments - peinture 2019 (délibération n° 028-2019)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la consultation lancée auprès de 4 entreprises spécialisées pour des travaux de peinture, menuiserie extérieure de la mairie.

Après étude et examen comparatif des quatre devis reçus, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'Entreprise Série Style de LA ROUAUDIERE, offre la mieux-disante.

Après examen, Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

Décide de retenir l'entreprise SERIE STYLE de LA ROUAUDIERE pour réaliser les travaux de peinture 2019 pour un montant HT de 5 720 € soit 6 292 € TTC.

Autorise M. GIGAN Jean-Marie, Maire, représentant de la Commune à signer le devis et toutes pièces nécessaires à la constitution de ce dossier, ainsi que toutes pièces à intervenir.

8. Mission de Maîtrise d'œuvre – Etude de diagnostic général et établissement du projet de restauration, requalification et transformation de l'église Saint Hilaire (délibération n° 029-2019)

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la parution sur un journal d'annonces légales d'un avis d'appel public à la concurrence pour la désignation d'un maître d'œuvre pour l'étude de diagnostic général et établissement du projet de restauration, requalification et transformation de l'église Saint Hilaire, 2 dossiers de candidatures sont parvenus en mairie.

Après ouverture des plis et analyse des offres, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir l'agence ARCHAEB de DINAN pour un montant HT 22 892 € soit 27 470,40 € TTC

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

Décide de retenir l'agence ARCHAEB de DINAN pour un montant HT 22 892 € soit 27 470,40 € TTC

Autorise M. GIGAN Jean-Marie, Maire, représentant de la Commune à signer les pièces du marché et toutes pièces nécessaires à la constitution de ce dossier, ainsi que toutes pièces à intervenir.

9. Des Motards ont du Coeur – subvention 2019 (délibération n° 030-2019)

A l'occasion du passage des motards ont du Cœur sur la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention pour l'année 2019, en rappelant que suite à la précédente délibération pour le versement des subventions 2019, un crédit de 200 euros est disponible, sachant que l'organisation des Courses de Poneys est annulée.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

Décide de verser une subvention d'un montant de 100 € à l'association « Des Motards ont du Cœur » et somme inscrite au budget.

10. Eglise Saint Hilaire - dépôt d'un dossier de demande de subvention départementale 2019 au titre de la restauration du patrimoine public de caractère (délibération n° 031-2019)

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de solliciter, au titre de la restauration du patrimoine public de caractère, l'aide du Département pour le dossier suivant :

Etude de diagnostic de l'église par un architecte du patrimoine :

L'état très dégradé de l'église, le dimensionnement de l'édifice, l'absence de pratiques culturelles depuis plusieurs années ont conduit l'équipe municipale à engager une réflexion sur l'avenir de l'église et sa restauration à travers l'élaboration de plusieurs scénarii. Attachés à cet élément constitutif du patrimoine de Houssay, les élus ont retenu Frédérique LE BEC, architecte du patrimoine, et son agence ARCHAEB, pour les accompagner dans leur réflexion.

Plan de financement :

Part Département de la Mayenne (30 %)	6 867,60 € HT
Autofinancement (70%)	16 024,40 € HT
Coût total de l'étude	22 892,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite de la part du Département une subvention à hauteur de 30 %, soit un montant de 6 867 € pour l'étude de diagnostic général et établissement du projet de restauration de l'Eglise Saint Hilaire,

Autorise M. GIGAN Jean-Marie, Maire, représentant de la Commune à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, ainsi que toutes pièces à intervenir.

Le Maire clôt la séance à 23H00